



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale
du 25 novembre 2020
Déclaration liminaire

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Dans un contexte dégradé et anxiogène lié à la crise sanitaire que nous traversons, les personnels civils de la gendarmerie ont le moral en berne.

A ce mal-être, viennent s'ajouter les doutes, les craintes et les questionnements.

En effet, les projets de fusionnements des régions de gendarmerie, de réorganisations de services ne sont pas là pour rassurer nos collègues, bien au contraire. Surtout quand le message de la DGGN n'est pas très clair s'agissant des R13.

Il y a quinze jours, il fallait prendre son temps car rien ne pressait et, aujourd'hui, tout se précipite... Comment les personnels civils peuvent-ils travailler sereinement dans ce couac permanent ?

Les personnels civils se posent beaucoup de questions sur l'avenir de la gendarmerie et de sa place au sein du ministère de l'Intérieur. La présentation du Ministre de l'Intérieur aux organisations syndicales et à la chaîne de concertation militaire du « livre blanc de la sécurité intérieure » ne les a pas du tout rassurés.

Le **SNPC/FO** a participé à cette présentation. Force est de constater, que le sentiment de prise de leadership par la police au

détriment de notre institution est bien réel.

Le **SNPC/FO** s'inquiète de cette mise en avant de la police nationale. Seul le DGPN s'est exprimé à cette occasion ! Quelles en sont les raisons ?

Si notre maison tremble, si son avenir est menacé, c'est l'ensemble des personnels qui risque d'en subir les conséquences. A l'heure où l'on nous parle de mutualisations et de synergie entre certains services de police et de gendarmerie, les personnels civils aspirent à être soutenus et défendus. Le **SNPC/FO** défend l'idée d'une République avec deux forces de sécurité distinctes, certes, mais complémentaires.

La gendarmerie bénéficie, grâce à des femmes et des hommes engagés, motivés et parfaitement formés, d'un savoir-faire reconnu dans tous les secteurs de la sécurité.

Le **SNCP/FO** n'accepte pas l'idée d'une grande braderie organisée dans le but de démanteler notre institution.

A cette occasion, l'adaptation de l'organisation RH a été également évoquée. Pour Unité SGP Police et le **SNPC/FO**, cette orientation tombe à point nommé !

En effet lors des échanges qui ont suivi, Yves LEFEBVRE, secrétaire général de la FSMI-FO a revendiqué le fait que les personnels administratifs et techniques de la police nationale soient gérés par leur propre direction d'emploi. Le **SNPC/FO** s'associe complètement à cette revendication et demande que les personnels civils de la gendarmerie soient gérés uniquement par la DGGN.

Il est grand temps de sortir de cette gestion RH « bicéphale » qui n'a eu de cesse, depuis sa mise en place, de montrer ses lacunes et ses limites. Malheureusement, au bout de la chaîne, il y a nos

collègues. Les erreurs et les manquements, ce sont eux qui les subissent et non les technocrates à l'initiative des projets de mutualisations. Le SGAMI Ile de France en est l'exemple type et ça suffit !

Les personnels civils de la gendarmerie doivent être gérés par ceux qui les connaissent le mieux, c'est à dire leurs gestionnaires de proximité, zonaux et par leur direction.

Ce nouveau dispositif permettrait de supprimer une strate complètement inutile, de gagner en efficacité, en qualité de gestion et surtout en transparence. Avec ce retour en arrière, les personnels civils de la gendarmerie seraient remis au cœur du dispositif RH.

Dans les prochains jours, les prochaines semaines, cette revendication sera portée au plus haut niveau par la **FSMI-FO**. Le **SNPC/FO** défendra cette position pour les personnels civils de la gendarmerie et réclamera, bien évidemment, le retour des effectifs au sein de BPCIV zonaux, retirés lors de la création des SGAMI.

Le **SNPC/FO** demande également le retour des CSAG dans le giron de la gendarmerie. Sur ce point aussi, aucune plus-value n'a été démontrée depuis la création des SGAMI. En revanche nous avons constaté la moins-value pour les personnels civils affectés dans ces structures tant sur la gestion RH que sur leur prise en compte au niveau des CHSCT.

La crise COVID que nous subissons depuis quelques mois a mis en exergue la nécessité, pour la gendarmerie, d'impulser, enfin, une véritable politique de télétravail.

Il est évident que les leçons du premier confinement n'ont pas été tirées. Pas ou très peu de moyens informatiques pour permettre aux agents de télétravailler dans de bonnes conditions et de se sentir protégés.

Au-delà du matériel, il faudra aussi changer les mentalités. Oui, il y a encore beaucoup de chefs de bureau qui ne supportent pas l'idée qu'un agent puisse télé-travailler.

Ceux-là même osent nous dire en plein CHSCT « dans télétravail, il y a télé... l'agent n'est pas payé pour regarder Netflix ». C'est tout simplement inadmissible d'entendre de tels propos. Nos collègues ont une conscience professionnelle, alors arrêtez de les infantiliser !

Ils ne demandent qu'à travailler. Pour ce faire, c'est à l'administration de leur en donner les moyens et aux chefs de bureau d'organiser le travail. Or, force est de constater qu'il y a peu d'outils et peu d'implication de la part de la hiérarchie. A l'occasion de ce deuxième confinement, de nombreux collègues ne souhaitaient pas être placés en télétravail. La raison en est simple; pas d'accès à certaines applications et aucune possibilité de partager sur le réseau.

Pourtant, il faudra s'y faire. Le télétravail c'est l'avenir et le ministre de l'Intérieur souhaite que des efforts soient faits en ce sens !

Demain quand les moyens seront là, nombreux de nos collègues pourront avoir le choix de télétravailler 1, 2 voire 3 jours et pouvoir ainsi concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Les prochaines élections professionnelles doivent se dérouler en 2022. A cette occasion, la fusion des Comités Techniques (CT) et des CHSCT sera entérinée au profit d'une seule instance de concertation le Comité Social d'Administration (CSA). Avant qu'un projet tout ficelé, décidé par la seule administration, soit présenté aux organisations syndicales, le **SNPC/FO** demande la mise en place d'un groupe de travail sur ce point. La gendarmerie a sa particularité avec 1 CT central et 31 CHSCT...

Nous souhaiterions connaître les orientations sur la nouvelle architecture des instances de concertation de la gendarmerie et surtout nous souhaiterions partager nos idées. Il serait inadmissible

que cela soit décidé dans notre dos sans qu'à un seul moment nous ne soyons consultés.

La modification des arrêtés NBI est à l'ordre du jour. Le sujet de la NBI va dans le bon sens mais le compte n'y ait pas encore. Surtout si l'on se compare aux autres périmètres du ministère.

Le **SNCP/FO** demande une enveloppe conséquente pour 2022 pour aller encore plus loin dans l'attractivité et répondre aux attentes de nos collègues. Un signal doit être envoyé, y compris, jusqu'aux GGD.

Le **SNPC/FO** a découvert avec surprise que la circulaire CIA 2020 prévoyait l'attribution d'un CIA collectif pour les personnels techniques. C'est visiblement dans l'ère du temps, pour la DRH-MININT, de se passer du dialogue social. Pourtant les organisations syndicales auraient pu prévenir d'éventuelles dérives. En effet, nous avons malheureusement constaté que le CIA collectif n'a pas été utilisé comme le préconisait la circulaire. Il a visiblement été dilué dans la ventilation générale. Certains gestionnaires s'en sont servi de variable d'ajustement et l'ont détourné du sens souhaité.

Le **SNPC/FO** demande pour l'année prochaine qu'une nouvelle méthode de distribution soit appliquée. Le **SNPC/FO** réclame qu'un dispositif identique soit également appliqué aux personnels administratifs. Les différences de traitement doivent être évitées car elles engendrent inévitablement des crispations.

Le **SNPC/FO** dénonce la gestion calamiteuse des heures supplémentaires notamment au niveau des COMGEND et des SGAMI. Le **SNPC/FO** demande que la DGGN fasse un rappel strict auprès de ces formations et qu'un suivi plus régulier soit fait. De nombreux collègues affectés au sein des COMGEND et des SGAMI effectuent des heures supplémentaires. Ils mériteraient que leur investissement soit enfin reconnu.

Le **SNPC/FO** demande que des directives claires soient adressées aux directions s'agissant de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle. Malheureusement, sans circulaire d'application c'est évidemment compliqué. A quel moment la DHR-MININT compte-t-elle nous adresser cette fameuse circulaire ? De nombreux collègues sont dans l'attente. Leurs questions sont simples. Comment je fais ? A qui je m'adresse ? Quel est le calendrier ? Quel est le formulaire à remplir... ? Il serait temps que nos gestionnaires locaux puissent avoir des billes pour pouvoir répondre à toutes ces questions.

Enfin, le **SNPC/FO** remercie la DGGN pour avoir solutionné le problème rencontré par l'ensemble des agents du COMGEND de La Guyane sur l'enregistrement de leurs horaires. Maintenant nous attendons des retours sur les propositions de l'administration quant à la gestion des horaires des piroguiers de la gendarmerie. Localement, des réponses sont attendues par nos collègues.

Merci pour votre écoute.